

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

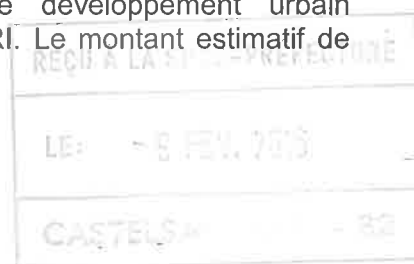
**13 – 04 Février 2016**

**DEVELOPPEMENT DURABLE DES QUARTIERS SOUS CONTRAINTE  
INONDATION : ETUDE COMPLEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

**VU** les résultats de l'étude engagée pour le développement durable des quartiers sous « contrainte d'inondation », Monsieur le Maire propose d'engager une mission complémentaire sur l'approfondissement des possibilités de développement urbain envisageable dans le cadre d'une réglementation future du PPRI. Le montant estimatif de cette mission complémentaire est estimé à 10 000 € HT,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,



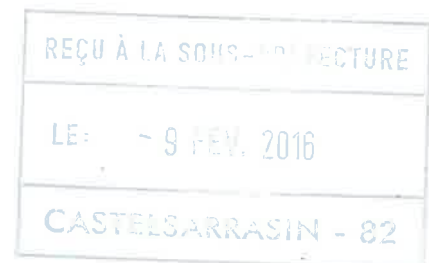
- 1 – **APPROUVE** l'étude complémentaire pour l'approfondissement des possibilités de développement urbain des quartiers sous contrainte d'inondation,
- 2 – **SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),
- 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements au taux le plus élevé possible,
- 4 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Pour copie conforme

Moissac le 08 février 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :